



Grille de prix de l'offre Latitude Gaz 1 an - Février 2026

Offre de marché pour les professionnels ayant une consommation annuelle de gaz < 300 MWh

Le prix de la fourniture

Le prix de la Consommation de la Part Fourniture évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, sans toutefois pouvoir être inférieur à zéro, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution moyenne de l'indice MA+2 disponible sur www.eex.com.⁽²⁾

Plage de Consommation prévisionnelle annuelle	Abonnement mensuel (€)	Prix du kWh (c€/kWh)	Dépôt de garantie ⁽³⁾ (€)
P1 - jusqu'à 3 999 kWh	11,39	3,490	300
P2 - de 4 000 à 29 999 kWh	12,51	3,257	300
P3 - plus de 30 000 kWh	18,18	3,204	600

Le prix d'acheminement

L'Abonnement et le Prix par kWh pour l'acheminement correspondant à l'application du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel en vigueur pour la vente de Gaz au Point de Livraison.⁽²⁾

Plage de Consommation prévisionnelle annuelle	Abonnement mensuel (€)	Prix du kWh (c€/kWh)
P1 - jusqu'à 3 999 kWh	4,56	4,494
P2 - de 4 000 à 29 999 kWh	15,51	1,208
P3 - plus de 30 000 kWh	15,51	1,208

Les prix des obligations

La prix des obligations correspond aux coûts, y compris les coûts de gestion associés, qui évoluent en fonction d'éléments extérieurs que le Fournisseur ne contrôle pas et induits par la réglementation⁽²⁾

Plage de Consommation Prévisionnelle annuelle	P1 - jusqu'à 3 999 kWh		P2 - de 4 000 à 29 999 kWh		P3 - plus de 30 000 kWh	
	Prix Obligations (c€/kWh)	Montant additionnel max. (c€/kWh)	Prix Obligations (c€/kWh)	Montant additionnel max. (c€/kWh)	Prix Obligations (c€/kWh)	Montant additionnel max. (c€/kWh)
Niveau 1	1,626	3,925	2,245	4,358	2,245	4,358
Niveau 2	1,626		2,305		2,305	
Niveau 3	1,626		2,365		2,365	
Niveau 4	1,626		2,425		2,425	
Niveau 5	1,626		2,485		2,485	
Niveau 6	1,626		2,545		2,545	

Part Garanties d'Origine

Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine biogaz attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane. Les Garanties d'Origine de biogaz sont régies par les articles L. 446-18 et suivants du code de l'énergie. La Part Garanties d'Origine figure distinctement sur la facture.⁽²⁾

	Prix Initial (c€/kWh)	Montant Additionnel Maximum (c€/kWh)
P1 - jusqu'à 3 999 kWh	0,100	0,437
P2 - de 4 000 à 29 999 kWh		
P3 - plus de 30 000 kWh		

Dépôt de garantie lié à la solvabilité du Client⁽³⁾

Plage de Consommation prévisionnelle annuelle	Dépôt de garantie (€)		
	[0 MWh-6 MWh]	[6 MWh-30 MWh]	[30 MWh-300 MWh]
Niv 1			
Niv 2			
Niv 3			
Niv 4			
Niv 5			
Niv 6	300	300	600